Nations Unies ECE/MP.PRTR/C.1/2017/1

Conseil économique et social

Distr. générale
15 février 2017
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Comité d'examen du respect des dispositions

Cinquième réunion
Genève, 22-24 mai 2017
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la cinquième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, le lundi 22 mai 2017 à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport de synthèse sur la mise en œuvre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.
3. Mise en œuvre du Plan stratégique pour 2015-2020.
4. Orientations pour l'établissement de rapports sur l'application du Protocole.
5. Demandes soumises, questions renvoyées et communications présentées.

* Dans le cadre des procédures d'accréditation applicables aux membres des délégations prenant part à des réunions au Palais des Nations, les participants sont priés de s'inscrire en ligne avant le 12 mai 2017, en utilisant le lien ci-après : https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=ORJvaP. Les participants ayant besoin d'une lettre d'invitation personnelle pour obtenir un visa doivent cliquer sur l'option « visa exigé » et s'inscrire pour la réunion dès que possible en tenant compte du délai requis pour l'obtention du visa. Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe, http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html). En cas de difficultés, veuillez prendre contact par téléphone avec le secrétariat de la Convention au numéro +41 22 917 2682.

GE.17-02340 (F) 090317 140317
1702340

Merci de recycler

6. Questions diverses.

7. Adoption des conclusions de la réunion.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité d'examen du respect des dispositions, créé en vertu du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement sera invité à adopter l'ordre du jour de sa cinquième réunion, tel qu'il figure dans le présent document.

2. Rapport de synthèse sur la mise en œuvre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

Le Comité d'examen du respect des dispositions sera invité à débattre du texte final du rapport de synthèse sur la mise en œuvre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, et à l'approuver.

3. Mise en œuvre du Plan stratégique pour 2015-2020

Le Comité sera invité à débattre du texte final récapitulant les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2015-2020 adopté par la Réunion des Parties au protocole à sa deuxième session[1], et à l'approuver.

4. Orientations pour l'établissement de rapports sur l'application du Protocole

Le Comité sera invité à débattre de l'utilisation faite, par les Parties, du projet d'orientations pour l'établissement de rapports sur l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/WG.1/2016/6)[2] lors de l'élaboration de leurs rapports nationaux de mise en œuvre.

5. Demandes soumises, questions renvoyées et communications présentées

Conformément aux procédures pertinentes, le Comité examinera :

a) Les demandes soumises par une Partie au sujet du respect par une autre Partie de ses obligations au titre du Protocole ou les demandes soumises par une Partie concernant la manière dont elle s'acquitte de ses propres obligations au titre du Protocole, ainsi qu'il est prévu aux articles 15 et 16 de l'annexe de la décision 1/2 de la Réunion des Parties (voir ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1)[3] ;

b) Les questions renvoyées par le secrétariat concernant un éventuel manquement d'une Partie à ses obligations au titre du Protocole, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 17 de l'annexe de la décision I/2 ;

c) Les communications émanant du public, ainsi qu'il est prévu aux paragraphes 18 à 24 de l'annexe de la décision I/2.

---

[1] Voir ECE/MP.PRTR/2014/4/Add.1, décision II/2, disponible à l'adresse suivante : http://www.unece.org/ prtrmopp2_docs.html#/.

[2] Disponible à l'adresse suivante : http://www.unece.org/env/pp/prtr/wgp5.html.

[3] Disponible à l'adresse suivante : http://www.unece.org/env/pp/mopp1.html#/.

6. Questions diverses

Les membres du Comité seront invités à examiner toute question pertinente pouvant être proposée au titre de ce point au moment de l'adoption de l'ordre du jour.

7. Adoption des conclusions de la réunion

Le Comité sera invité à adopter les principales conclusions de la cinquième réunion.